

TARIFS FEGERSCHEIM 2026-2027

MERCREDIS ET EXTRASCOLAIRE

T1 : 2100			T2 : 1800 - 2100			T3 : 1500 - 1799			T4 : 1250 - 1499		
	Formule annualisée	A l'unité		Formule annualisée	A l'unité		Formule annualisée	A l'unité		Formule annualisée	A l'unité
Mercredis Journée 7:50 - 18:30	79,0	26,6		72,5	24,4		66,2	22,3		59,9	20,1
Mercredis Matin + Repas 7:50 - 14:00	51,6	17,4		47,4	15,9		43,3	14,5		39,1	13,2
Mercredis Après midi 14:00 - 18:30	27,8	9,3		25,5	8,6		23,3	7,8		21,0	7,1
Vacances (1 journée) 8:00 - 18:00		25,5			23,4			21,4			19,4
Vacances (4 journées)* 8:00 - 18:00		97,1			89,0			81,4			73,6
Vacances (5 journées) 8:00 - 18:00		115,0			105,4			96,4			87,1
Pass Vacances 3 semaines	32,8			30,1			27,5			24,8	
Pass Vacances 6 semaines	63,5			58,2			53,2			48,1	
Pass Vacances 9 semaines	93,1			85,4			78,0			70,6	

T5 : 1000 - 1249			T6 : 700 - 999			T7 : 500 - 699			T8 : 0 - 499		
	Formule annualisée	A l'unité		Formule annualisée	A l'unité		Formule annualisée	A l'unité		Formule annualisée	A l'unité
Mercredis Journée 7:50 - 18:30	56,8	19,1		53,7	18,1		50,6	17,0		45,7	15,4
Mercredis Matin + Repas 7:50 - 14:00	37,1	12,5		35,1	11,8		33,1	11,1		29,9	10,1
Mercredis Après midi 14:00 - 18:30	20,0	6,7		18,9	6,3		17,8	6,0		16,1	5,4
Vacances (1 journée) 8:00 - 18:00		18,4		-	17,4			16,4			14,8
Vacances (4 journées)* 8:00 - 18:00		69,8			66,0			62,2			56,2
Vacances (5 journées) 8:00 - 18:00		82,7			78,2			73,6			66,6
Pass Vacances 3 semaines	23,6			22,3			21,0			19,0	
Pass Vacances 6 semaines	45,7			43,1			40,6			36,8	
Pass Vacances 9 semaines	67,0			63,3			59,6			53,9	

La formule annualisée est un forfait payé mensuellement. Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime. Le forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre (base d'une année scolaire).

La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux édictés par votre CAF basés sur l'imposition des revenus. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Baisse de 5% pour le 2ème enfant inscrit. Baisse de 10% pour le 3ème enfant inscrit.
Augmentation de 30% pour les non résidents de la Commune de Fegersheim.

Tout dépassement des horaires d'arrivée et de sortie seront facturés 7 € par 1/2 heure engagée.

En cas de sortie ou projet spécifique, supplément de 5,5 € l'unité (mercredis et vacances)

Le Pass vacances est valable pour 3, 6 ou 9 semaines complètes sur le temps des petites ou des grandes vacances. Une semaine entamée est une semaine déduite. Le pass est utilisable pour les semaines de vacances sur le temps de l'année scolaire du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Au cun report de semaines non consommées ne pourra être effectué sur l'année suivante. Le pass vacances fonctionne sur le principe d'un forfait payable mensuellement sur 10 mois d'activité de septembre à juin de l'année suivante.

* Le forfait vacances 4 jours est uniquement possible lors de semaines incomplètes (ex : jour férié)